







A retenir

OIDIUM	Conditions favorables et phase de sensibilité optimale
VERS DE LA GRAPPE	La majorité des glomérules est présente, effectuez les comptages
MILDIU	Pression faible. Quelques rares taches observées dans le vignoble. A suivre...
CICADELLE VERTE	Populations larvaires en augmentation
RÉGLEMENTATION	: Message réglementaire Flavescence dorée de la vigne 2011 (voir en annexe)

MÉTÉO

Prévisions du 17 au 22 mai 2011 (Prévisions Météo France)

	Mar 17	Mer 18	Jeu 19	Ven 20	Sam 21	Dim 22
Températures	9 26	12 28	12 26	13 26	13 28	13 28
Tendances						

STADES PHENOLOGIQUES

	Gamay	Duras	Syrah	Loin de l'œil	Mauzac
Stades	19 (Brens)	18 (Cadalen)	18 (Lisle)	18 (Gaillac)	17 (Cahuzac s/ V)

Rappel des stades :

17 : Boutons floraux séparés

18 : Boutons floraux séparés, 11-12 feuilles étalées

19 : Début floraison, les capuchons floraux se séparent

MILDIOU

• Situation au vignoble

Les premières taches de mildiou ont été observées dans le réseau de parcelles flottantes. Tous les secteurs sont concernés mais le nombre de tache est très limité. Le plus souvent, il ne s'agit que d'une tache sur un cep.

Seules 2 parcelles de Gamay des secteurs de Cunac et Lagrave présentent un foyer sur grappe.

L'apparition de ces premiers symptômes sont certainement le fruit des contaminations élites liées aux pluies survenue entre le 2 et le 3 mai.

• Données de la modélisation (Potentiel Système – IFV ; Milvit - SRAL)

Des pluies significatives ont été recensées samedi 14 mai ainsi que quelques mm le 13 mai. Le cumul de ces un ou deux jours de pluie varie de 13,5 mm à Cunac à 26,5 mm à Senouillac.

Suivant les secteurs, ces pluies ont engendré des contaminations élites (Cadalen, Castanet, Couffouleux, Peyrole, Frausseilles, Lisle et Senouillac), et/ou des contaminations de sauvegarde (Cadalen, Cunac, Les Fédiès et Senouillac). Sur des secteurs où les pluies ont été plus importantes (plus de 30 mm en une seule fois), des contaminations de masse ont pu avoir lieu.

La pression épidémique a connu une légère hausse mais reste néanmoins faible sur l'ensemble des secteurs. Aucune pluie n'étant annoncée, la pression va de nouveau baisser.

En l'absence de pluie prévue par Météo France pour cette semaine, aucune contamination n'est modélisée.

Dans le cas d'une hypothèse plus pessimiste :

- une pluie entre de 5 à 8 mm (ou plus) engendrerait des contaminations élites sur tous les secteurs voire des contaminations de sauvegarde à Castanet et Cadalen.
- Un cumul de plus de 30 mm (5+15+10+8) n'entraînerait aucune contamination de masse.
- 30 mm en un seul événement pluvieux engendreraient des contaminations de masse sur l'ensemble des secteurs.

Rappel :

Les contaminations de sauvegarde sont des phénomènes ponctuels, se produisant lorsque le champignon est confronté de manière prolongée à une situation climatique défavorable à son développement. Pour assurer sa survie, une partie des spores deviendraient alors aptes à germer et à contaminer le végétal. L'impact de ce phénomène reste donc limité et n'est susceptible d'occasionner des dégâts que dans un nombre restreint de situations (parcelles à risque).

Les contaminations élites sont des épisodes de contaminations de faible ampleur. A la différence des contaminations de masse qui sont caractéristiques du démarrage de l'épidémie, les élites sont généralement sans gravité.

Évaluation du risque : La pression est faible cette semaine encore.

En l'absence de pluie, aucune contamination de masse n'est modélisée cette semaine.

OÏDIUM

• Situation au vignoble

La situation sanitaire est saine dans et en dehors du réseau de surveillance. Aucun cas de tache sur feuille n'a encore été rapporté à ce jour.

Évaluation du risque : C'est au tour des cépages tardifs d'entrer dans la phase de sensibilité maximale (stade 17 : boutons floraux séparés, 10 – 12 feuilles étalées). Cette phase se poursuit jusqu'à la fermeture de la grappe et impose une surveillance accrue en toute situation.

BLACK ROT

• Situation au vignoble

Aucun symptôme n'a été signalé à ce jour.

Évaluation du risque : Le Black-rot est une problématique secondaire pour le vignoble gaillacois. Cependant, il convient de rester vigilant, notamment sur les parcelles à historique sur lesquelles la détection précoce des symptômes foliaires permet de prévenir une atteinte significative des grappes.

VERS DE LA GRAPPE

• Situation au vignoble

Le vol d'Eudémis se termine. Des captures résiduelles sont toujours enregistrées, mais il s'agit d'un phénomène normal car des papillons sont toujours présents dans l'environnement des parcelles.

Les glomérules sont observés en tous secteurs, sans corrélation apparente, ni avec les niveaux de piégeage, ni avec les zones à fort historique Eudémis. Les suivis réalisés en début de semaine montrent un taux de présence des glomérules très hétérogène. Sur les parcelles présentant des glomérules, le taux moyen de présence est de 20 glomérules pour 100 grappes. La fréquence la plus importante a été observée sur la parcelle de référence de Cadalen (cépage Duras) : 50 glomérules pour 100 grappes.

Au sein des populations larvaires observées, la proportion de jeunes individus est encore non négligeable. De nouveaux glomérules sont donc susceptibles d'apparaître dans les jours prochains.

• Données de la modélisation (Modèle Eudémis LOB version 2.0 - SRAL)

D'après le modèle, l'activité de ponte est terminée et les premiers individus âgés feraient leur apparition (L5, dernier stade larvaire avant la nymphose). Le début du deuxième vol est prévu entre la fin du mois de mai et la première décade de juin selon les situations. Ces données seront à préciser dans les prochains bulletins.

Évaluation du risque : Le vol se termine et l'activité de ponte également. Le contrôle des glomérules est le seul indicateur permettant d'évaluer l'impact de la première génération et d'anticiper l'incidence de la deuxième génération. Seul un dépassement du seuil de nuisibilité justifierait une surveillance spécifique de la G1.

■ **Seuil de nuisibilité** : 50 glomérules pour 100 grappes

CICADELLE VERTE

• Éléments de biologie

Après une phase hivernale passée sur des plantes relais de l'environnement, dès la fin avril, les femelles migrent sur la vigne. Elles vont commencer à y pondre leurs œufs. Après une incubation de 8 à 10 jours, les premières larves apparaissent. Il y a 5 stades larvaires. Une génération complète se développe en 55 à 60 jours. Selon les années, 3 ou 4 générations peuvent se succéder, mais c'est la deuxième génération qui compte le plus grand nombre de larves et engendre le plus de dégâts.

Les stades larvaires observables en ce moment sont reconnaissables à leur couleur vert clair ou rosé (plutôt blanchâtre pour les toutes jeunes larves) et à leur déplacement « en crabe ». Les larves ne mesurent que quelques mm de long (1 à 3 selon le stade) et s'observent préférentiellement à la face inférieure des feuilles. Les pièges chromatiques ou pièges « jaunes » peuvent être utilisés pour suivre l'évolution des populations de cicadelles vertes.

• Situation au vignoble

On observe régulièrement des populations larvaires de cicadelles vertes (5 à 10% de feuilles occupées). A ce jour, la population la plus importante est celle observée sur la parcelle référence de Brens (Gamay) : 60 % de feuilles occupées.

Évaluation du risque : Le seuil de nuisibilité n'est que rarement atteint en première génération. La présence des insectes peut être parfois très élevée dans certaines parcelles, sous forme de foyers, mais sans occasionner de dégâts notables. Pour les parcelles sur lesquelles des dégâts significatifs auraient déjà été observés les années précédentes, la surveillance doit se porter sur les populations de la deuxième génération qui seront vraisemblablement observables aux alentours de mi-juin.

Seuil de nuisibilité : 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

Les Notes Nationales Mildiou, Oïdium et Botrytis 2011 sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : www.vignevin-sudouest.com

Le prochain BSV Vigne Gaillac paraîtra le mardi 24 mai.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tarn, la Cave de Labastide, la Maison des Vins de Gaillac, Vinovalie et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



MESSAGE REGLEMENTAIRE FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE 2011

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoïdeus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur, rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national.**

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent la liste des communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements et celles pour lesquelles aucun traitement n'est requis. Cette liste est disponible sur le site internet de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Midi Pyrénées www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Dans la région, on estime que les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 2 mai.

Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.

Dates des traitements hors agriculture biologique et hors produit d'origine naturelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 30 mai au 5 juin	du 30 mai au 5 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 13 au 19 juin	Pas de traitement 2
Traitement 3 (adulticide)	A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV	

Dates des traitements si agriculture biologique ou si produit d'origine naturelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 23 mai au 29 mai	du 23 mai au 5 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 30 mai au 5 juin	du 6 juin au 12 juin
Traitement 3 (larvicide)	du 6 juin au 12 juin	